

Roxana OLOGEANU-TADDEI
GRESEC, Université Grenoble 3
11, avenue du 8 mai 1945,
38130 Echirolles

**Les utilisations de la visioconférence en France :
des indices de changement éducatif**
Dixième Colloque Bilatéral franco-roumain
Première Conférence Internationale Francophone en Sciences de l'Information et de la
Communication (CIFSIIC) (Bucarest, 28 juin - 2 juillet 2003)

Introduction

Dans l'enseignement, la visioconférence est généralement considérée comme un outil de « télé-présence », c'est-à-dire de transmission à distance de cours, sans changement de la manière habituelle d'enseigner. Cependant, les préconisations d'utilisation de la visioconférence formulées par des acteurs techniques, des prescripteurs politiques et des représentants de collectivités locales visent à transformer l'enseignement en lui assignant comme principal objectif l'aménagement du territoire, afin de réaliser des réductions de coûts, voire des économies d'échelle. Nous montrerons ici comment ces préconisations se heurtent aux actions des acteurs éducatifs, qui, en s'appuyant sur l'autonomie et l'égalité entre les établissements d'enseignement supérieur, s'approprient la visioconférence en l'insérant dans les modalités « traditionnelles » de partenariats et d'enseignement. Mais on ne doit pas en conclure pour autant que la visioconférence reproduit simplement l'enseignement « traditionnel ». La majorité des utilisations que nous avons observées ont en commun le fait de constituer des cours sur, et par, la visioconférence – ce que nous désignons par le syntagme « utilisations auto-référentielles ». Nous résumons ici quelques réflexions et résultats de la thèse que nous avons soutenue en décembre 2002 à l'Université Grenoble 3.

1. Préconisations d'usages et incitations au changement

Durant la période allant de 1989 à 1994, des expérimentations de la visioconférence dans l'enseignement sont mises en œuvre quasi-exclusivement par les acteurs de l'offre technique (France Télécom, notamment le CNET - Centre National d'Etudes des Télécommunications). Les Conseils Régionaux, financeurs de ces

expérimentations, poursuivent un objectif commun avec les acteurs de l'offre technique : le test technique préalable à l'extension des réseaux techniques (Numéris, ATM) et l'exploration de services et applications susceptibles de favoriser le développement commercial de ces réseaux.

Dans ce contexte, sont publiés des rapports d'évaluation des expérimentations de la visioconférence menées jusqu'alors (expérimentations lancées par le CNET de Lannion), et trois rapports officiels de prescriptions et préconisations pour le développement des usages de la visioconférence dans l'enseignement. Ces rapports officiels posent des jalons pour l'émergence du télé-enseignement comme application des réseaux numériques.

Ainsi, postulant le développement nécessaire des autoroutes de l'information, qu'ils proposent de construire en fibre optique en utilisant la technique de commutation ATM, les auteurs de deux rapports commandités par le Premier Ministre (Breton, 1994 ; Théry, 1994) estiment que le visiophone (« téléphone à image ») représente le service-phare des autoroutes de l'information et le télé-enseignement, le domaine d'application par excellence (voir surtout Breton, 1994).

Afin de développer le télé-enseignement, Thierry Breton préconise l'utilisation des autoroutes de l'information pour l'accès à des formations rares et l'aménagement du territoire, afin d'éviter les déplacements des étudiants (Breton, 1994, p. 80) ou de pallier le manque d'enseignants et de formateurs (*id.*, p. 220). Le cours est envisagé comme principale application pédagogique. Cet auteur encourage le changement du mode d'enseignement en proposant un contexte institutionnel¹ et idéologique² d'usage en rupture avec l'enseignement supérieur « traditionnel » (selon une logique substitutive).

Le troisième rapport est rédigé par Maryse Quéré, chargée par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche d'une mission sur l'enseignement et les nouvelles technologies. Ce rapport (Quéré, 1994), largement diffusé dans les universités, contient des préconisations pour le développement de l'enseignement à distance universitaire.

¹ Nous appelons « **contexte institutionnel d'usage** » les types de collaborations institutionnelles préconisées par les utilisateurs ou les acteurs politiques : co-habilitation des diplômes, universités multipolaires, coopération internationale. Nous situons également ici l'inscription en formation initiale ou en formation continue (cf. Ologeanu, 2002, pp. 53-54).

² Nous appelons « **contexte idéologique d'usage** » les valeurs associées aux dispositifs par le discours commercial des promoteurs de l'offre technique, par des représentants politiques ou par les utilisateurs : réduction des déplacements, accès au savoir pour tous, enrichissement des ressources, modernisation de l'enseignement, etc. (cf. Ologeanu, 2002, pp. 53-54).

Maryse Quéré suggère la tenue de télé-cours (cours diffusés sur deux ou plusieurs sites par télé- ou visioconférence) pour favoriser l'aménagement du territoire et la coopération internationale, dans une optique (explicite) d'abaissement des coûts.

Dans le contexte idéologique d'usage de l'aménagement du territoire, des contextes institutionnels sont envisagés, tels que la préparation aux concours d'enseignement, l'enseignement vers les antennes des universités multipolaires et la co-habilitation des DEA multi-sceaux. Ces préconisations rejoignent les propositions d'usages formulées par l'étude de marché commanditée par le CNET lors des premières expérimentations de visioconférence dans l'enseignement, à la fin des années 80 (Mercier *et al.*, 1984).

Il convient de mentionner ici que les propositions de Mercier *et al.* (1984), comme celles de Maryse Quéré, s'appuient sur la loi de décentralisation du 15 juillet 1982 qui intègre la création de formations universitaires dans la politique d'aménagement du territoire, le télé-enseignement apparaissant comme un moyen pour réaliser cet objectif.

Le programme de modernisation de l'Université, *Université 2000* (1990), initié par le ministère de tutelle, reprend à son compte cet objectif.

Comme Thierry Breton, Maryse Quéré préconise la mise en œuvre d'une politique volontariste d'innovation – dans le cadre de partenariats avec les acteurs de l'offre technique et les collectivités locales. Parmi les trois rapports, c'est celui de Thierry Breton qui va le plus loin, en imaginant l'industrialisation et l'ouverture au marché de l'offre de télé-services de formation, selon une logique d'innovation radicale de l'enseignement.

Dans son rapport, Maryse Quéré donne comme exemple de télé-cours l'ouverture d'une licence à distance sur des antennes universitaires. Cet exemple s'inspire des utilisations de la visioconférence à l'Université de Marne-la-Vallée, première université française à tester des prototypes techniques de visioconférence et leurs utilisations dans l'enseignement supérieur, les cours d'une licence informatique ayant été diffusés par visioconférence en direction de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

2. Dispositifs expérimentaux

A la suite de la publication de ces rapports, trois Conseils Régionaux financent la mise en place de ce que nous appelons des « dispositifs expérimentaux », c'est-à-dire la fédération d'un réseau d'établissements d'enseignement supérieur, en partenariat avec un opérateur de réseaux (France Télécom). Leur principal objectif consiste à tester des réseaux techniques de communication, des services et des

applications pour l'enseignement. Deux de ces dispositifs (Réseau lorrain de Visioformation et Oxalis) ont été labellisés comme « projets d'intérêt public », en réponse à l'appel à propositions lancé dans le cadre du programme Autoroutes de l'information, issu des préconisations des rapports de G. Théry et de T. Breton.

Dans ce cadre, ces dispositifs expérimentaux testent des contextes idéologiques et institutionnels d'usage de la visioconférence, en explorant des modalités de changement du système éducatif. Nous présenterons brièvement ces dispositifs et les stratégies de changement sous-jacentes.

Visio-Université Ile-de-France

Le premier dispositif expérimental naît en 1994 en Ile-de-France, du partenariat entre le Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIF) et un fournisseur de matériel de visioconférence, le Centre d'Ingénierie des Technologies de la Communication (Citcom), filiale de France Télécom.

Pour Citcom, ce partenariat constitue le noyau d'un Réseau de Services à Valeur Ajoutée en formation (RSVA), réseau d'utilisateurs de ses systèmes-propritaire³ de visioconférence, dont le but serait de produire, éditer et diffuser des modules d'enseignement à distance, échangeables entre les membres du réseau, notamment par visioconférence. Etant réalisé avec des outils-propritaire, ces modules de formation ne peuvent être utilisés que par des possesseurs de matériel similaire, autrement dit par des membres du « club » RSVA.

La constitution de ce réseau représente le contexte institutionnel d'usage de la visioconférence imaginé par Citcom, se situant en rupture radicale avec les modes de collaborations, « traditionnelles » ou nouvelles, que les établissements d'enseignement supérieur pourraient tisser.

Ce contexte institutionnel d'usage est associé à un contexte idéologique : démultiplier une formation d'excellence et d'expertise sur le plus de sites possibles, dans une optique de réduction de coûts et de création d'une industrie de programmes audiovisuels de formation, en substituant complètement l'enseignement à distance à l'enseignement en présentiel. Ce contexte idéologique d'usage est en rupture radicale avec les valeurs sous-tendant l'enseignement supérieur mais il s'inspire de préconisations du rapport de Thierry Breton.

Lors du partenariat avec les universités, le RSVA est « traduit » (Latour, 1989) par Visio-Université. C'est dans une opération de constitution et d'extension d'une visio-université régionale que se lance le CRIF, financeur de l'équipement des universités

³ C'est-à-dire que ces terminaux ne respectent pas les normes internationales en matière de télécommunications et, de ce fait, ne sont pas compatibles avec ceux offerts par d'autres fournisseurs techniques.

en matériel de visioconférence. Pour le CRIF, l'objectif consiste à trouver des applications innovantes pour les réseaux techniques à haut débit et à expérimenter l'enseignement par visioconférence dans une logique d'aménagement du territoire.

Daniel Laurent, président de l'Université de Marne-la-Vallée joue un rôle important dans la promotion de la visio-université francilienne. En prenant comme exemple les cours par visioconférence de l'Université de Marne-la-Vallée, évoqués précédemment, il recommande l'utilisation de la visioconférence pour la délocalisation de la formation, surtout dans son rapport *Universités : relever le défi du nombre*, dit « Rapport Laurent », commandité par François Fillon, à l'époque Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Laurent, 1995). Ce faisant, cet auteur ne précise aucun contexte institutionnel d'usage. Il suggère simplement l'ouverture des cours réalisés par l'Université de Marne-la-Vallée à un autre établissement d'enseignement supérieur, dans un objectif de délocalisation des cours et de réduction des coûts (de déplacement des étudiants et des enseignants), comme c'était le cas pour la licence d'informatique « diffusée » vers l'Université de Reims.

Après l'Université de Marne-la-Vallée et à la suite des démonstrations de la visioconférence et de ses utilisations éducatives dans cet établissement-vitrine, deux autres établissements sont équipés par Citcom et financés par le CRIF : l'Ecole Normale Supérieure (ENS) Cachan et l'Université Pierre et Marie Curie - Paris 6.

Comme à l'Université de Marne-la-Vallée, les contextes d'usage de ces établissements nouvellement équipés gardent toutefois des similitudes avec le contexte idéologique d'usage proposé par Citcom : réduction des coûts, réalisation d'économies d'échelle, dans une optique substitutive à l'enseignement en présentiel. Leurs premiers projets d'usage portent sur la réalisation de cours « diffusés » d'un établissement « émetteur » vers un ou plusieurs établissements⁴.

En 1995, une nouvelle étape de la constitution d'une visio-université régionale est inaugurée par l'appel à propositions lancé par le CRIF, posant comme unique cadre institutionnel la collaboration des universités franciliennes. Sont retenues, suite à cet appel, les universités Denis Diderot - Paris 7, Sorbonne Nouvelle - Paris 3, Paris Nord - Paris 13 et le Muséum d'Histoire Naturelle.

⁴ Le projet principal d'usage de l'ENS Cachan réside notamment dans la diffusion des cours de préparation à l'agrégation en économie-gestion vers la nouvelle antenne bretonne de l'école. Le projet d'usage de l'Université Paris 6 portait sur des cours d'informatique dispensés initialement par l'Université de Marne-la-Vallée vers l'ENS Cachan.

Mais ces établissements souhaitent avoir la possibilité de faire appel à un autre fournisseur technique, dont les dispositifs de visioconférence respectent les normes techniques internationales, ou obtenir de la part de Citcom la modification de ses terminaux afin de les mettre en conformité avec ces normes. Des demandes similaires avaient progressivement été exprimées par les établissements déjà équipés. En revendiquant cette modification, les représentants de ces établissements souhaitent se ménager la possibilité de collaborer, pour les visioconférences, avec d'autres interlocuteurs que les utilisateurs des dispositifs fournis par Citcom. Ce qui aboutit à la rupture du partenariat entre le CRIF et Citcom.

Enfin, seule l'Université Paris 3 s'équipe, suite à un appel d'offres, d'un terminal produit par Citcom mais qui intègre les normes internationales pour la communication par visioconférence.

Prenant du recul par rapport aux contextes idéologiques et institutionnels d'usage envisagés aussi bien par Citcom que par le CRIF, ces universités nouvellement équipées proposent des contextes d'usage différents. C'est notamment le cas des Universités Paris 3 et Paris 13. Leurs projets d'usage reposent sur les contextes institutionnels de collaboration internationale, respectivement dans le domaine du Français langue étrangère et de la recherche en 3^{ème} cycle en sciences de l'information et de la communication. Ce n'est pas la réduction des coûts qui est au centre de ces projets mais la volonté de construire des formations internationales qui ne pourraient exister autrement.

Réseau lorrain de Visio-enseignement

Parallèlement à la consolidation du dispositif expérimental Visio-Université Ile-de-France, Citcom établit un partenariat avec le Pôle Universitaire Européen de Nancy-Metz, réseau institutionnel associant les établissements lorrains d'enseignement supérieur. Le mandat du Pôle ne concerne pas la prestation d'enseignement mais la fédération de ces établissements afin de mettre en œuvre des projets communs et donner plus de visibilité à leur offre de formation.

Ce partenariat donne lieu au projet de visio-université lorraine, appelé Réseau lorrain de Visio-formation, financé notamment par le Conseil Régional de Lorraine. Comme en Ile-de-France, le président du réseau finit par exiger de Citcom la normalisation de son matériel de visioconférence, afin de permettre aux établissements équipés d'établir des partenariats avec les universités de leur choix.

Le Pôle Universitaire équipe cinq sites universitaires de la région (à Nancy, Metz et Epinal), dans une optique (contexte idéologique d'usage) de délocalisation des formations à effectifs réduits ou dispersés et donc d'aménagement du territoire et de

réduction des coûts. Quatre sites sont équipés uniquement de matériel de réception des cours par visioconférence.

Le principe de fonctionnement était fondé sur la mutualisation des équipements : l'accès gratuit, pour tout établissement lorrain d'enseignement supérieur, aux équipements de visioconférence de chaque site.

Projet OXALIS : dispositif fédérateur des dispositifs expérimentaux

Le CNET de Lannion met en œuvre un autre dispositif expérimental, appelé OXALIS (Audio, texte, image et visuel sur numéris et ATM), dont le noyau est représenté par les établissements bretons expérimentateurs du terminal de visioconférence qu'il a développé. L'objectif de ce dispositif expérimental porte surtout sur l'interopérabilité des réseaux techniques, la normalisation du terminal et la stimulation d'une demande éducative pour ce type d'outil.

Bénéficiant de la promotion due à sa labellisation comme « projet d'intérêt public », ce nouveau dispositif expérimental fédère les établissements expérimentateurs du terminal conçu et testé par le CNET en Bretagne, le réseau des écoles des télécommunications ainsi que les deux dispositifs expérimentaux existants, en Ile-de-France et en Lorraine.

La stratégie du CNET est complètement différente de celle de Citcom : le CNET ne propose pas de nouveaux contextes idéologiques et institutionnels d'usage, mais donne le plus de liberté possible aux utilisateurs-expérimentateurs afin qu'ils mettent en place différents types de partenariats. Ce faisant, le CNET cherche à explorer une demande de télé-enseignement qui serait latente. Par conséquent, le CNET se limite à des propositions assez vagues d'un télé-enseignement qui rende possible la réduction des coûts et des déplacements ainsi que l'accès à des formations pour des publics qui en auraient été autrement exclus.

L'Université du Littoral, université-réseau

A la différence des collaborations institutionnelles exposées dans les trois sections précédentes, un nouveau contexte institutionnel d'usage, original, est mis en œuvre par l'Université du Littoral. Son président a manifesté dès 1994 la volonté de délocaliser les formations sur les quatre sites de l'université (Dunkerque, Boulogne, Calais et Saint-Omer), par le biais de la visioconférence. L'objectif était de créer, en quelque sorte, non pas un réseau d'universités mais une université-réseau.

Le financement de l'équipement, installé en 1996, est apporté par les collectivités locales.

Le contexte idéologique d'usage de la visioconférence à l'Université du Littoral est fondé sur le critère d'économie et de réduction des déplacements, dans une logique d'aménagement du territoire. Mais, contrairement au Réseau lorrain de Visioformation, l'équipement de réception et de diffusion est présent sur les trois sites principaux (Dunkerque, Boulogne, Calais) afin de permettre aux enseignants de dispenser leurs cours à tour de rôle sur l'un des sites.

La stratégie d'innovation portée par le président de l'université est celle d'une innovation « en douceur » : les enseignants qui font le choix de la visioconférence doivent continuer à se déplacer pour dispenser au moins la moitié des cours en présentiel.

3. Visio-universités régionales : remises en question

Nous avons vu que Citcom a mené, lors de la constitution de la visio-université francilienne, une stratégie d'innovation radicale. Imposant des contextes institutionnels et idéologiques d'usage trop différents du fonctionnement du système éducatif, cette stratégie s'est heurtée aux revendications des acteurs éducatifs, aboutissant à la rupture du partenariat.

Non seulement Citcom passait outre le fonctionnement du système éducatif et la régulation nationale, mais de plus il estimait que les collectivités locales et les présidents d'université devaient être les relais de sa stratégie, afin d'imposer le changement aux universités envisagées comme des organisations entrepreneuriales dont le président-patron serait à même d'imposer l'innovation aux enseignants-exécutants. Or, l'organisation éducative est proche d'une bureaucratie professionnelle⁵ (Mintzberg, 1996) où l'enseignant est un professionnel autonome dans son travail (Friedberg, Musselin, 1989, pp. 65-82 ; 1993).

D'où la position difficile, non seulement de Citcom mais aussi des acteurs mandatés par les Conseils Régionaux pour le suivi et l'animation de tels réseaux régionaux de télé-enseignement, qui doivent trouver un compromis entre la politique volontariste du ministère et l'autonomie des universités. Même les préconisations de Maryse Quéré ont une portée limitée par l'autonomie des universités et de la profession universitaire.

Dotés d'une marge de manœuvre plus importante, les présidents d'université sont confrontés au même type de paradoxe, entre injonction et autonomie : leaders dans leurs établissements, ils sont tenus à la fois de favoriser la diffusion de l'innovation et

⁵ Et ce malgré l'hétérogénéité croissante entre les organisations des différents établissements d'enseignement supérieur, qui explique pourquoi l'organisation universitaire a été définie de manière contradictoire comme modèle collégial, politique, bureaucratique ou comme anarchie organisée (Musselin, 2001, pp. 162-166).

d'attendre les sollicitations des enseignants. Leurs tâches se limitent bien souvent à la promotion des terminaux, des réseaux techniques et des utilisations potentielles, ainsi qu'à la formation des utilisateurs, à condition qu'ils en expriment la demande.

Dans cette situation, quelle suite connaissent les dispositifs expérimentaux ?

Les utilisations de la visioconférence qui ont dépassé le cap d'une expérimentation ponctuelle reposent sur le contexte institutionnel d'usage de co-habilitation de diplômes ou de coopération internationale. Il s'agit donc de partenariats et de partage des rôles entre universités partenaires (par exemple par la « diffusion » des cours par visioconférence à tour de rôle) et non de diffusion de cours par visioconférence dans une optique d'aménagement du territoire et de réduction des coûts, promue aussi bien par Citcom que par les financeurs des équipements. Cela s'explique par le fait que la diffusion de cours d'une université « émettrice » vers une université « réceptrice » remet en question les principes d'autonomie et d'égalité des établissements (cf. Friedberg, Musselin, 1993, p. 15) en introduisant une hiérarchie entre eux. Or, les établissements « récepteurs » ont agi pour respecter ces principes. Souhaitant garder ces principes, l'Université de Reims et l'antenne bretonne de l'ENS Cachan recrutent des enseignants sur place. Pour elles, la visioconférence a servi de levier pour manifester auprès du ministère de tutelle le besoin d'enseignants dans le domaine concerné. Une fois cette parité obtenue, un partenariat peut être envisagé, selon un nouveau contexte institutionnel d'usage : le partage de cours et la co-habilitation de diplômes⁶. Dans ce cas, le principe d'égalité est respecté, mais celui de l'autonomie l'est uniquement dans la mesure où ce sont les acteurs éducatifs qui décident de délivrer ou non ces diplômes.

On observe la même situation à l'Université du Littoral, où le faible développement des cours par visioconférence semble révéler une recherche d'autonomie des pôles universitaires⁷.

En Lorraine, les choses se sont passées d'une manière similaire : les sites initialement équipés uniquement pour la réception ont demandé des équipements de diffusion, qui ont été installés en 1998.

Ajoutons que même si les acteurs éducatifs l'avaient fait leur, l'objectif de réduction des coûts de la formation, qui sous-tend la constitution des dispositifs expérimentaux et du réseau « interne » de l'Université du Littoral, s'est heurté à plusieurs problèmes

⁶ C'est le cas pour l'Université de Marne-la-Vallée et l'Université de Reims, qui ont mis en œuvre (de 1998 à 2000) un DESS co-habilité.

⁷ Effectivement, à la rentrée 2002-2003, sept nouveaux diplômes sont habilités et ouverts en présentiel, sur les différents pôles (Calais, Bologne, Dunkerque), réduisant ainsi la nécessité d'utiliser la visioconférence.

liés à l'organisation de visioconférences en multi-points, condition nécessaire à la réduction des coûts : les difficultés techniques (fiabilité du multipoints), organisationnelles (telles les questions soulevées par la réalisation par les enseignants de documents auxiliaires, comme les transparents et diapositives informatiques, l'exigence d'une rémunération supplémentaire des enseignants pour cette tâche, la nécessaire harmonisation des programmes et des calendriers entre les universités partenaires, la planification plus importante et la gestion de plusieurs sites distants durant les séances de visioconférence) et pédagogiques (liées à la gestion simultanée d'un public local et d'un ou plusieurs publics distants) ont amené les utilisateurs à préférer les visioconférences de point à point (Ologeanu, 2002).

4. De l'aménagement du territoire à la formation professionnalisante

Si les universités utilisatrices de la visioconférence se sont orientées vers un cadre de collaboration plus classique, celui de la co-habilitation de diplômes et de la coopération internationale, cela signifie-t-il pour autant que, malgré les préconisations, les incitations et les encouragements par des financements, il n'y ait pas de changement éducatif ou d'innovation dont la visioconférence soit un vecteur et un catalyseur ? Ou bien le changement se situe-t-il ailleurs ? Nous sommes tentée de pencher pour la seconde hypothèse.

En effet, au fur et à mesure de l'analyse, nous avons observé que presque tous les cours par visioconférence, aussi bien ceux mis en œuvre dans le cadre des dispositifs expérimentaux que ceux réalisés après 1998 (date de la fin de ces dispositifs) dans un nombre croissant d'établissements, avaient un point commun : ils s'insèrent dans des formations continues professionnalisantes ou techniques (diplômes d'IUP⁸, DUT⁹, DEUST¹⁰, MST¹¹, DESS¹², DU¹³). On pourrait dire que le contexte institutionnel d'usage est celui de ces nouvelles formations professionnalisantes, créées dans les années 80 (cf. Musselin, 2001) et liées aux nouvelles missions de l'Université définies par les lois Faure (1968) et Savary (1984).

Utilisations auto-référentielles

Ces utilisations sont spécifiques : elles portent le contenu du cours, dans une sorte d'auto-référentialité où la matière enseignée, médiatisée par un dispositif de

⁸ IUP : Institut Universitaire Professionnalisé

⁹ DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

¹⁰ DEUST : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques

¹¹ MST : Maîtrise de Sciences et Techniques

¹² DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

¹³ Diplôme d'Université

communication à distance, porte sur ce dispositif (Ologeanu, 2002, pp. 35-36)¹⁴. Nous les retrouvons dans des disciplines comme les sciences de l'ingénieur, notamment dans les domaines des télécommunications et de l'informatique, et dans les diplômes portant sur le multimédia et autres «formations TIC », principalement en sciences de l'information et de la communication.

Dans le cadre des utilisations auto-référentielles, les étudiants sont censés acquérir des compétences grâce à la démonstration de l'outil, à la transmission du contenu à distance et à la démonstration de l'enseignement à distance comme application de l'outil. Relevons les glissements qui s'opèrent entre l'apprentissage par la pratique ou par l'expérience (principe du « *learning by doing* » proposé par John Dewey), l'expérimentation d'un outil et la méthode expérimentale appliquée dans les sciences.

De cette manière, les utilisations auto-référentielles relèvent doublement du critère de performativité qui caractérise, selon Jean-François Lyotard, le savoir postmoderne (Lyotard, 1979) : par le recours à la médiatisation technique dans une formation professionnalisante, participant à la transmission de compétences, et par l'optimisation des performances de l'enseignement, en le transmettant à distance. Si l'on considère la performativité sous l'aspect d'énoncé performatif, on peut identifier un troisième volet de ce critère dans la simple démonstration de l'outil. Dans ce cas, les utilisations deviennent des simulations d'enseignement à distance. Trois niveaux sont ainsi associés : l'enseignement à distance, le test de l'outil et le méta-niveau du contenu sur l'enseignement à distance et sur le test de l'outil.

C'est là que nous situons le principal changement dont la visioconférence, et de manière plus générale les TIC, sont porteurs, pour le meilleur et pour le pire. Pour le meilleur, en ce sens que ces utilisations permettent l'acquisition de compétences. Pour le pire, car l'intérêt pour l'expérimentation technique risque en effet de transformer les moyens en fins. Or, c'est bien cela qui est en cause actuellement dans les utilisations auto-référentielles : le fait qu'elles se donnent pour objet la technique, promue du statut de moyen à celui de fin, en particulier de fin éducative. Elles illustrent ainsi la « *raison instrumentale* » se suffisant à elle-même (cf. Adorno, 1974 ; Lyotard, 1979 ; Giddens, 1994), participant à la substitution de la médiation symbolique par la médiation technique (Quéré, 1982 ; cf. Miège, 1997).

En tant qu'enseignement-démonstration, ces utilisations participent également à la promotion d'une culture de l'innovation, ainsi qu'à celle de la communication comme valeur sociale¹⁵ (Miège, 1997).

¹⁴ Pour un inventaire de ces utilisations, voir Ologeanu, 2002 (p. 70, p. 86, p. 117, p. 119, p. 137, p. 216, p. 237, p. 253, p. 268, p. 308, p. 315, p. 318, p. 325, pp. 341-342, p. 354, pp. 375-376).

¹⁵ Citons ici les « formations TIC » (MST, DU et DEUST) ouvertes depuis 1998 à l'Université de Limoges, en enseignement à distance (par Internet et par visioconférence) censé permettre

Cela représente le contexte idéologique d'usage de la visioconférence, et de manière plus générale des TIC, tel qu'il apparaît dans la majorité des utilisations actuelles.

Il est significatif de noter à cet égard que la politique européenne en matière de e-learning (Commission des Communautés Européennes, 2001) encourage la démonstration, la mise en situation et la simulation des TIC, promues au rang de méthodes pédagogiques visant l'acquisition de compétences liées à l'utilisation des TIC et à la culture de l'innovation, considérées comme des compétences de base pour les citoyens de la dite « société de la connaissance ».

Conclusion

Nous avons vu que les préconisations d'utilisation de la visioconférence s'inscrivent dans une politique où l'enseignement, et le télé-enseignement, sont subordonnés à l'aménagement du territoire n'aboutissent pas à la création de visio-universités régionales. En revanche, un nombre croissant de cours intègre la visioconférence comme manière et matière de cours dans des disciplines traitant du multimédia dans des formations professionnalisantes.

Mais on peut se demander si le caractère récent des transformations observées d'une part, et la durée relativement courte de nos observations (de 1990 à 2000) d'autre part, nous permettent d'affirmer que les visio-universités régionales se sont arrêtées à l'état d'expérimentation. Il nous semble en effet que le relais de ces visio-universités est actuellement pris par les campus numériques régionaux. Il est significatif en ce sens de noter que, si les premiers campus numériques, retenus en réponse à l'appel d'offres du Ministère de l'Education nationale, ont été thématiques et nationaux, ce sont les universités numériques fédérant l'offre de formation dans une région donnée qui sont actuellement privilégiées (et donc financées).

Dès lors, la question devient la suivante : les universités numériques en région pourront-elles se développer, favorisées par les lois de décentralisation en projet depuis septembre 2002 ? Dans l'affirmative, il convient de s'intéresser aux conditions de ce développement et à la remise en cause éventuelle des principes fondateurs de la profession universitaire que sont l'autonomie et l'égalité entre établissements.

l'acquisition d'« *une double compétence technique et de communication* ». Voir le site Internet www.ac-limoges.fr/filrouge/diplome/frcons1.html#information (page consultée le 2/10/2002).

Bibliographie

- Adorno Theodor W. (1974) : *Dialectique de la raison. Fragments philosophiques*, Paris, Gallimard.
- Breton Thierry (1994) : *Les Téléservices en France. Quels marchés pour les autoroutes de l'information ?*, Rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et au ministre des Entreprises et du Développement économique, Paris, La Documentation française.
- Commission des Communautés Européennes (2001) : *Plan d'action elearning. Penser l'éducation de demain*, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européens, Bruxelles, le 28.3.2001, document téléchargeable sur le site :
http://europa.eu.int/comm/education/programmes/elearning/index_en.html
- Friedberg Erhard, Musselin Christine (1989) : *En quête d'universités. Etude comparée des universités en France et en RFA*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Sociales.
- Friedberg Erhard, Musselin Christine (1993) : *L'Etat face aux universités*, Paris, Anthropos.
- Giddens Anthony (1994) : *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, coll. Théorie sociale contemporaine.
- Latour Bruno (1989) : *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.
- Laurent Daniel (1995) : *Le rapport Laurent. Universités : relever les défis du nombre*, Rapport pour le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
- Liotard Jean-François (1979) : *La condition postmoderne*, Paris, Editions de Minuit.
- Miège Bernard (1997) : *La société conquise par la communication 2- La communication entre l'industrie et l'espace public*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Mintzberg Henri (1996) : *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Les Editions d'organisation.
- Musselin Christine (2001) : *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. Sciences sociales et sociétales.
- Ologeanu Roxana (2002) : *Visioconférence dans l'enseignement supérieur: le processus d'innovation, des expérimentations aux usages*, Thèse de doctorat (sous la direction de Bernard Miège), Université Stendhal-Grenoble 3.
- Quéré Louis (1982) : *Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, Paris, Aubier Montaigne, coll. Babel.

Quéré Maryse (1994) : *Vers un enseignement sur mesure*, Paris, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction générale des enseignements supérieurs, juin.

Théry Gérard (1994) : *Les autoroutes de l'information*, Rapport au Premier Ministre, Paris, La Documentation française, coll. Rapports officiels.